

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh
2014, Tunisie

SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 527 448	1 474 680
Moins Amortissements		(1 311 344)	(1 221 162)
	V.1	216 104	253 518
Immobilisations corporelles		153 079 120	143 032 297
Moins Amortissements		(93 278 922)	(85 591 955)
	V.2	59 800 198	57 440 342
Immobilisations financières		9 246 377	4 772 802
Moins provisions		(1 007 426)	(1 007 426)
	V.3	8 238 951	3 765 376
Total des actifs immobilisés		68 255 253	61 459 236
Total des actifs non courants		68 255 253	61 459 236
Actifs courants			
Stocks		36 297 438	34 636 768
Moins provisions		(1 778 377)	(1 283 738)
	V.4	34 519 061	33 353 030
Clients et comptes rattachés		36 599 706	32 034 785
Moins provisions		(11 811 443)	(10 058 343)
	V.5	24 788 263	21 976 442
Autres actifs courants	V.6	5 044 921	3 959 869
Placements et autres actifs financiers	V.7	10 440	13 021
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	1 078 755	559 580
Total des actifs courants		65 441 440	59 861 942
Total des actifs		133 696 693	121 321 178

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 720 659	30 720 659
Réserves légales		3 072 066	3 072 066
Résultats reportés		20 031 518	26 308 147
Prime d'émission		11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres		1 203 812	245 226
Actions propres		(868 554)	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		65 313 092	71 499 689
Résultat de l'exercice		3 576 206	2 690 928
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	68 889 298	74 190 617
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	V.10	18 808 136	8 587 248
Provision pour risques et charges	V.11	352 567	360 718
Total des passifs non courants		19 160 703	8 947 966
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.12	11 527 257	6 593 527
Autres passifs courants	V.13	2 987 934	3 514 232
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.14	31 131 501	28 074 836
Total des passifs courants		45 646 692	38 182 595
Total des passifs		64 807 395	47 130 561
Total des capitaux propres et des passifs		133 696 693	121 321 178

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation			
Revenus		108 569 514	98 900 923
Autres produits d'exploitation		254 860	195 933
Total des produits d'exploitation	VI.1	108 824 374	99 096 856
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		429 773	(6 647 200)
Achats de matières premières consommés	VI.2	(39 186 862)	(34 276 465)
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	(33 064 156)	(27 740 637)
Charge de personnel	VI.4	(12 140 972)	(9 869 082)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	(10 187 105)	(7 569 877)
Autres charges d'exploitation	VI.6	(7 455 962)	(6 561 926)
Total des charges d'exploitation		(101 605 284)	(92 665 187)
Résultat d'exploitation		7 219 090	6 431 669
Charges financières nettes	VI.7	(5 042 565)	(3 582 095)
Produits des placements	VI.8	27 193	33 209
Autres gains ordinaires	VI.9	2 741 411	536 248
Autres pertes ordinaires	VI.10	(39 325)	(132 674)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 905 804	3 286 357
Impôt sur les bénéfices		(1 329 598)	(595 429)
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 576 206	2 690 928
Résultat net de l'exercice		3 576 206	2 690 928

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		3 576 206	2 690 928
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		10 187 105	7 569 877
(-) Subvention d'investissement portée en résultat		(112 556)	(81 742)
- Variation des :			
* Stocks		(1 660 671)	11 029 878
* Créances		(4 564 921)	5 843 975
* Autres actifs et prêts au personnel		(1 082 471)	(3 222 069)
* Fournisseurs et autres dettes		4 933 730	(7 557 225)
* Autres passifs		(566 333)	(453 742)
* Plus-value sur cession d'immobilisations		(2 537)	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	10 707 552	15 819 880
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(9 782 237)	(13 504 682)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		20 000	-
Décassements liés aux immobilisations financières		(4 473 576)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	(14 235 813)	(13 504 682)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Rachat propres actions		(868 554)	-
Encaissements de subvention		1 071 142	-
Encaissements provenant des emprunts		82 846 000	59 716 000
Remboursement d'emprunts		(70 075 642)	(47 794 834)
Distributions de dividendes		(8 967 557)	(13 246 523)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	VII.3	4 005 389	(1 325 357)
Variation de trésorerie	VII.4	477 128	989 841
Trésorerie au début de l'exercice		367 023	(622 818)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		844 151	367 023

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.720.659 dinars divisé en 28 184 091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 108 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2024.

II. Faits significatifs de la période

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 décembre 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour un montant de 9.018.909 DT, cette distribution a eu lieu le 30 décembre 2024.

III. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- o L'intelligibilité ;
 - o La pertinence ;
 - o La fiabilité ; et
 - o La comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
 - L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NC01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- o Convention du coût historique ;
- o Convention de la périodicité ;
- o Convention de rattachement des charges aux produits ;
- o Convention de prudence ;
- o Convention de permanence des méthodes.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients & comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de

l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans ;

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 1.527.448 DT contre 1.474.680DT au 31 décembre 2023. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 252 149	1 068 861
Immobilisations incorporelles en cours	99 005	229 525
Valeur brute	1 527 448	1 474 680
Moins Amortissements	(1 311 344)	(1 221 162)
Total net	216 104	253 518

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 153.079.120DT contre 143.032.297DT au 31 décembre 2023. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	5 864 802	4 721 692
Matériel et outillage industriel	113 909 083	106 772 864
Matériel de transport	3 267 982	3 211 948
Matériel informatique	963 709	861 572
MMB	263 263	252 049
Matériel de transport à statut juridique particulier	481 342	-
Immobilisations corporelles en cours	15 553 372	15 092 517
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 868 159	3 212 247
Valeur brute	153 079 120	143 032 297
Moins Amortissements	(93 278 922)	(85 591 955)
Total net	59 800 198	57 440 342

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Cession	Reclassements 2024	Valeur brute au 31/12/2024	Amort. Cumulés au 31/12/2023	Dotations 2024	Cession	Amort. Cumulés au 31/12/2024	VCN 31/12/2024
Concessions, brevets & procédés	176 294		-		176 294	(176 294)	-	-	(176 294)	-
Logiciels	1 068 861		-	183 288	1 252 149	(1 044 868)	(90 183)	-	(1 135 051)	117 099
Immobilisations Incorporelles en cours	229 525	52 768	-	(183 288)	99 005		-	-	-	99 005
Total des Immobilisations Incorporelles	1 474 680	52 768	-	-	1 527 448	(1 221 162)	(90 183)	-	(1 311 344)	216 104
Terrains	180 124	-	-	-	180 124	-		-		180 124
Construction	2 683 729	-	-	-	2 683 729	(2 210 508)	(41 477)	-	(2 251 985)	431 744
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	(879 611)	(133 626)	-	(1 013 237)	1 659 061
Construction PM2	606 560	-	-	-	606 560	(606 560)	-	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	-	808 977	(808 977)	-	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	-	508 512	(508 512)	-	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	-	836 892	(836 892)	-	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	-	610 316	(501 737)	(22 342)	-	(524 079)	86 237
Matériel & outillage	106 772 864	-	-	7 136 219	113 909 083	(72 165 074)	(6 710 224)	-	(78 875 298)	35 033 785
Agencement, aménagement, installation	4 721 692	-	-	1 143 110	5 864 802	(3 148 315)	(545 696)	-	(3 694 011)	2 170 791
Matériel roulant	3 211 948	-	(163 988)	701 364	3 749 324	(3 099 766)	(182 791)	146 524	(3 136 033)	613 291
MMB & Matériel Informatique	1 113 621	-	-	113 351	1 226 972	(826 003)	(126 720)	-	(952 723)	274 249
Matériels de transport statut juridique particulier	-	481 342	-	-	481 342	-	(70 615)	-	(70 615)	410 727
Immobilisations corporelles en cours	15 092 517	9 073 558	-	(9 094 045)	15 072 030	-	-	-	-	15 072 030
Avance et acomptes versés sur immobilisations	3 212 247	655 912	-	-	3 868 159	-	-	-	-	3 868 159
Total des Immobilisations corporelles	143 032 297	10 210 812	(163 988)	-	153 079 120	(85 591 955)	(7 833 491)	146 524	(93 278 922)	59 800 198
Total	144 506 977	10 263 580	(163 988)	-	154 606 569	(86 813 117)	(7 923 674)	146 524	(94 590 266)	60 016 302

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Participations	7 638 210	3 164 635
Dépôts et cautionnements	1 608 167	1 608 167
Total	9 246 377	4 772 802
Moins Provisions	(1 007 426)	(1 007 426)
Total net	8 238 951	3 765 376

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2023	Valeur brute 31/12/2024	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 31/12/2024
Nature des titres			31/12/2023	Dotations	31/12/2024	
Titres de participation :						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
ECOGAD	-	4 473 575	-	-	-	4 473 575
Sotipapier PROPCO	2450	2450	-	-	-	2 450
<i>Autres participations</i>						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	3 164 635	7 638 210	1 007 426	-	1 007 426	6 630 784

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Dépôts et cautionnements	31/12/2024	31/12/2023
Avance cautionnements STEG	1 608 167	1 608 167
Total Brut	1 608 167	1 608 167

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2024 à 36.297.438 DT contre 34.636.768 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	11 793 003	10 916 408
Consommables et pièces de rechange	17 760 490	17 483 363
Produits finis	6 660 567	6 230 794
Consommables et pièces de rechange en transit	83 378	6 203
Total	36 297 438	34 636 768
Provision	(1 778 377)	(1 283 738)
Total net	34 519 061	33 353 030

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 36.599.706 DT contre 32.034.785 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients (*)	13 094 188	7 971 377
Clients Ventes d'énergie (STEG)	1 251 569	811 779
Clients douteux	10 058 343	10 058 343
Effets à recevoir	11 731 405	10 725 702
Chèques en portefeuille	464 201	2 467 584
Total	36 599 706	32 034 785
Provision pour dépréciation des comptes clients (*)	(11 811 443)	(10 058 343)
Total net	24 788 263	21 976 442

(*) Au 31 décembre 2024, les comptes clients comportent une créance de 2.458.983 DT sur la société NPI. Des chèques et des effets escomptés non échus à la clôture de 2024 ont été retournés impayés en 2025 pour un montant total de 867.073 DT. Des règlements en post-clôture ont été enregistrés pour un montant de 276.017 DT. Une provision a été constituée à hauteur de 1.750.000 DT. Un accord a été conclu avec le représentant légal de NPI prévoyant le règlement de la créance résiduelle comme suit :

- Des chèques certifiés pour un montant de 100.000 DT
- La compensation avec la vente d'un terrain à SOTIPAPIER, pour un montant de 1.166.847 DT, appuyée par une promesse de vente signée. Cependant, une procédure de redressement judiciaire ouverte en avril 2025 a temporairement suspendu le processus. Le mandataire judiciaire a confirmé l'absence d'objection au paiement, et une demande d'autorisation judiciaire est en cours. À ce jour, aucun élément ne remet en cause la faisabilité de l'accord. En cas de blocage, un plan alternatif de rééchelonnement de la dette sur trois ans, conforme à la loi n°2024-41 du 2 août 2024, est envisageable.

La direction considère ainsi que les perspectives de recouvrement sont solides et probables, soit à l'amiable soit via les dispositions légales en vigueur et par conséquent, le niveau de provision constaté sur cette créance est suffisant et approprié.

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 5.044.921 DT contre 3.959.869 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux débiteurs	88 275	43 529
Personnel-avances et acomptes	55 627	48 402
Etat, impôts et taxes (crédit TVA) Actif	414 409	31 954
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 142 827	3 257 062
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	61 582	10 732
Débiteurs divers	586 438	4 267
Charges constatées d'avance	695 763	563 923
Total	5 044 921	3 959 869

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2024 à 10.440 DT contre 13.021 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	10 440	13 021
Total	10 440	13 021

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.078.755 DT contre à 559.580 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Banques	640 214	540 456
Virement émis en cours	4 947	-
Effets remis à l'escompte	11 406	-
Chèques remis à l'encaissement	412 188	9 124
Caisse	10 000	10 000
Total	1 078 755	559 580

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,19%	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	11 652 893	37,93%	11 652 893	37,93%
Sotipapier* (actions propres)	172 412	0,56%	-	0%
Divers public	3 475 163	11,32%	3 647 575	11,88%
Total	30 720 659	100%	30 720 659	100%

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2024 a décidé une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant total de 844.818,670 DT, pour ramener le capital social de 30.720.659,190 DT à 29.875.841,520 DT. Elle a donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur une période de

douze mois aux vues de les annuler. Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions propres s'élève à 158.176 rachetées pour un coût total de 868.554 DT.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 68.889.298 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Actions propres	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	30 720 659	3 072 066	26 308 147	11 153 591		245 226	2 690 928	74 190 617
Résultats reportés			2 690 928				(2 690 928)	-
Réserve Légales								-
Dividendes			(9 018 909)					(9 018 909)
Dividendes actions propres ??			51 352					51 352
Actions propres					(868 554)			(868 554)
Subvention TETRAPACK						1 071 142		1 071 142
Subvention FODEC inscrite aux comptes de résultat						(112 556)		(112 556)
Résultat de l'exercice 2024							3 576 206	5 329 306
Capitaux propres au 31/12/2024	30 720 659	3 072 066	20 031 518(*)	11 153 591	(868 554)	1 203 812	3 576 206	68 889 298

(*) Le résultat reporté a été ajusté d'un montant de 51.352 DT, correspondant aux dividendes afférents aux actions propres détenues par Sotipapier.

La baisse des capitaux propres de 5.301.319 DT entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 provient essentiellement de :

- 1- La distribution de dividendes pour 9.018.909 DT lors de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2023 conformément à la première résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 décembre 2024, à savoir :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928.000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	28.999.075,085
Dividendes 2023 (28.184.091 actions X 0,320 DT) (*)	9.018.909,120
Résultats reportés au 31/12/2024	19.980.165,965

(*) La mise en paiement des dividendes a été effectué le 03 janvier 2025. Toutefois le montant total a été transféré à l'intermédiaire en bourse Tunisie clearing le 27 décembre 2024 ;

- 2- La constatation d'un résultat bénéficiaire de l'exercice pour 3.576.206 DT.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 0,126 DT contre 0,095 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 576 206	2 690 928
Nombre moyen pondéré d'actions	28 184 091	28 184 091
Résultat par action	0,126	0,095

Le capital de la société est constitué de 28.184.091 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en TND
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893
Divers publics	3 188 223	3 475 163
Sotipapier	158 176	172 412
Total	28 184 091	30 720 659

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à - d'1 an au 31/12/23	Échéances à LT au 31/12/23	Rembours ements 2024	Échéances à - d'1 an au 31/12/24	Échéances à LT au 31/12/24	Durée	Taux
Attijari 3.080.000 DT	-	-	-	571 573	2 508 427	5 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	-	-	-	350 000	2 449 999	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.300.000 DT	-	-	-	275 000	3 025 000	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.620.000 DT	-	-	-	899 200	4 720 800	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 1.850.000 DT	264 286	1 453 571	264 286	264 286	1 189 286	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 526 786	321 429	321 429	1 205 357	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	1 034 286	-	1 034 286	-	-	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 714	1 357 143	285 714	285 716	1 071 429	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	853 319	1 387 809	853 320	910 631	477 177	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	1 214 281	285 715	285 716	928 565	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	362 000	181 000	362 000	181 000	-	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 336	1 466 658	533 335	533 335	933 323	7 ans	TMM+1,25%
Leasing ATL	-	-	42 980	64 369	124 264		
BT Leasing	-	-	21 577	53 641	174 509		
Total	3 940 086	8 587 248	4 004 642	4 995 896	18 808 136		

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 352.567 DT au 31 décembre 2024 contre 360.718 DT au 31 décembre 2023.

12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 11.527.257 DT contre 6.593.527 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux	4 200 972	2 626 638
Fournisseurs étrangers	5 404 988	1 648 574
Fournisseurs, effets à payer	1 590 573	1 685 190
Fournisseurs, factures non parvenues	330 724	633 125
Total	11 527 257	6 593 527

13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 2.987.934 DT contre 3.514.232 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations dues au personnel	9 502	9 425
CSS à payer	342 967	135 442
Receveur des finances	485 314	925 535
Charges à payer pour congés à payer	685 262	661 419
Charges à payer	549 886	767 846
CNSS	915 003	773 958
Créditeurs divers	-	240 607
Total	2 987 934	3 514 232

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 31.131.501 DT contre 28.074.836 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Chèques en circulation	234 605	110 775
Virement émis en cours	-	22 650
Banques	-	59 132
Total concours bancaires	234 605	192 557
Financement de stock	7 000 000	7 000 000
Financement en Dinars	18 901 000	16 926 000
Échéance CMT à - d'1 an	4 877 886	3 940 086
Échéance CMT à - d'1 an sur crédit leasing	118 010	-
Intérêts courus	-	16 193
Total autres passifs financiers	30 896 896	27 882 279
Total	31 131 501	28 074 836

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursement 2024	31/12/2024
BT	1 800 000	9 000 000	9 000 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	10 500 000	10 500 000	2 100 000
Total	7 000 000	31 900 000	31 900 000	7 000 000

Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2024
BT	11 046 000	19 915 000	25 901 000	5 060 000
UBCI	3 520 000	11 041 000	6 830 000	7 731 000
BIAT	2 360 000	7 290 000	3 540 000	6 110 000
Total	16 926 000	38 246 000	36 271 000	18 901 000

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2024 à 108.569.514 DT contre 98.900.923 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Ventes papier Kraft	63 578 157	57 839 552
Ventes papier pour ondulé	51 660 715	44 953 558
Ventes Energie	2 526 162	2 504 919
Autres revenus	310 065	185 409
Ristournes	(9 505 585)	(6 582 515)
Total	108 569 514	98 900 923

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 254.860 DT contre 195.933 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	96 426	92 406
Subvention d'investissement	112 556	81 742
Subvention d'exploitation	45 878	21 785
Total	254 860	195 933

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières fibreuses consommées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 39.186.862 DT contre 34.276.465 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achats pâte à papier	23 547 645	21 927 877
Achats vieux papier	16 515 813	9 628 889
Variation des stocks des matières fibreuses	(876 596)	2 719 699
Total	39 186 862	34 276 465

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 33.064.156 DT contre 27.740.637 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Consommation Gaz	14 810 117	11 770 637
Achats électricité	1 417 415	1 026 663
Achats eau	112 149	119 580
Achats pièces de rechange (PDR)	6 023 245	4 674 135
Achats Matières consommables	10 857 625	8 341 803
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	197 907	144 841
Variation des stocks	(354 302)	1 662 978
Total	33 064 156	27 740 637

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à 12.140.972 DT contre 9.869.082 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Salaire brut	10 092 844	7 766 214
Congés payés	62 611	54 498
Transfert de charges	(14 013)	(33 630)
Charges sociales légales	1 747 863	1 090 672
Autres Charges de personnel	68 456	874 530
Accidents de travail	183 211	116 798
Total	12 140 972	9 869 082

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 10.187.105 DT contre 7.569.877 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	7 923 675	6 914 188
Provisions pour départ à la retraite	(8 151)	151 745
Provisions pour dépréciation des stocks	494 638	501 668
Provision pour créances clients	1 753 100	-
Provision pour congés payés à payer	23 843	2 276
Total	10 187 105	7 569 877

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7.455.962 DT contre 6.561.926 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Locations	489 037	375 971
Entretiens et réparations	2 665 721	2 891 525
Assurances	773 705	409 567
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 535 609	1 324 903
Publicité, publications, relations publiques	81 556	79 590
Transport	502 233	315 762
Déplacements, missions et réceptions	281 675	302 557
Frais postaux et de Télécom	40 439	37 162
Services bancaires et assimilés	154 418	112 634
Subventions et dons	4 050	2 150
Jetons de présence	60 000	150 000
Impôts et taxes	524 552	424 663
Contribution de Solidarité Sociale (CSS)	342 967	135 442
Total	7 455 962	6 561 926

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 5.042.565 DT contre 3.582.095 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts/Comptes courants	18 633	13 221
Intérêts/Effets escomptés	1 146 869	986 951
Intérêts/Financement de stock	622 837	554 621
Intérêts/Financement en dinars	1 307 531	634 580
Intérêts sur les autres dettes	2 435	-
Intérêts/Crédits à moyen terme	1 920 507	1 304 843
Intérêts / Crédit leasing	28 393	-
Total	5 047 205	3 494 216
Pertes de change	225 571	171 534
Gains de change	(230 211)	(83 655)
Total net	5 042 565	3 582 095

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 27.193 DT contre 33.209 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts créditeurs des comptes courants	8 393	10 028
Rémunérations des autres créances	18 800	23 181
Total	27 193	33 209

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2.741.411 DT contre 536.248 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Remboursement assurances	2 537 187	511 749
Produits nets sur cession d'immobilisations	2 537	-
Autres gains ordinaires	201 687	24 499
Total	2 741 411	536 248

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 39.325 DT contre 132.674 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Pénalités fiscales, sociales et douanières	37 472	124 045
Autres pertes ordinaires	1 853	8 629
Total	39 325	132 674

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 311 344	1 221 162	90 182
Amortissements immob. Corporelles	93 502 583	85 669 091	7 833 492
Provisions sur Immo. Financières	1 007 426	1 007 426	-
Provisions sur stocks	1 778 377	1 283 738	494 639
Provisions clients et comptes rattachés	11 811 443	10 058 343	1 753 100
Provisions pour risques et charges	352 567	360 718	(8 151)
Provisions /congés payés à payer	685 262	661 419	23 843
Total	108 695 902	100 261 897	10 187 105

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Matières premières	11 793 003	10 916 408	(876 595)
Consommables et pièces de rechange	17 760 490	17 489 566	(270 924)
Produits finis	6 660 567	6 230 794	(429 773)
Consommables et pièces de rechange en transit	83 378	-	(83 378)
Total	36 297 438	34 636 768	(1 660 670)

• Variation des créances

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients	13 094 188	7 971 377	(5 122 811)
Clients ventes d'énergie	1 251 569	811 779	(439 790)
Clients douteux	10 058 343	10 058 343	-
Effets à recevoir	11 731 405	10 725 702	(1 005 703)
Chèques en portefeuille	464 201	2 467 584	2 003 383
Total	36 599 706	32 034 785	(4 564 921)

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	88 275	43 529	(44 746)
Personnel-avances et acomptes	55 627	48 402	(7 225)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	414 409	3 257 062	2 842 653
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	3 142 827	31 954	(3 110 873)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	61 582	10 732	(50 850)
Débiteurs divers	586 438	4 267	(582 171)
Charges constatées d'avance	695 763	563 923	(131 840)
Total des autres actifs courants	5 044 921	3 959 869	(1 085 052)
Autres actifs Financiers	10 440	13 021	(2 581)
Total des autres actifs	5 055 361	3 972 890	(1 082 471)

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs locaux	4 200 972	2 626 638	1 574 334
Fournisseurs étrangers	5 404 988	1 648 574	3 756 414
Fournisseurs, effets à payer	1 590 573	1 685 190	(94 617)
Fournisseurs, factures non parvenues	330 724	633 125	(302 401)
Total	11 527 257	6 593 527	4 933 730

- **Autres passifs**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Rémunérations dues au personnel	9 502	9 425	77
CSS à payer	342 967	135 442	207 525
Receveur des finances	485 315	925 535	(440 220)
Charges à payer	549 886	767 847	(217 961)
CNSS	915 003	773 958	141 045
Créditeurs divers	-	240 606	(240 606)
Total autres passifs courants	2 302 673	2 852 813	(550 140)
Intérêts courus	-	16 193	(16 193)
Total autres passifs	2 302 673	2 869 006	(566 333)

30 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 9.782.237 DT.
- Immobilisations financières pour 4.473.576 DT.

31 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 3.940.086 DT.
- Remboursement des échéances des crédits leasing pour un montant de 64.556 DT
- Encaissement emprunt CMT de 14.800.000 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 31.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 38.246.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 31.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 36.271.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 8.967.557 DT.

32 Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2024	Trésorerie à fin 2023	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	1 078 755	559 580	519 175
Concours bancaires	cf. note V.14	(234 604)	(192 557)	(42 047)
Total		844 151	(367 023)	477 128

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Le 06 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans la zone de stockage de vieux papiers de SOTIPAPIER, située à Belli, sans faire de victime. Grâce à la réactivité des salariés et au soutien des partenaires de la société, la perte a pu être minimisée. L'incident a entraîné la destruction d'une quantité non significative de vieux papier.

Une déclaration a été faite auprès des assurances, et les procédures d'indemnisation sont en cours. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,97% du capital) a facturé un montant de 1.036.535 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 144.612 DT au 31 décembre 2024.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 84.426 DT (HTVA), totalement encaissé en 2024.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2024, d'une rémunération annuelle brute de 14.013 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2024.
- La société SFTC (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,99% du capital) a facturé un montant de 725.544 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 78.045 DT au 31 décembre 2024.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2024.
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 31 décembre 2024 à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2024 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 20.116 DT (HTVA).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les

frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- La société ECOGAD (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 70% du capital) a facturé un montant de 7.248903 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 161.063 DT au 31 décembre 2024.
- Au 31 décembre 2024, la société Sotipapier a pris en charge certaines dépenses de la société « SFTC » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 177.860 DT HT.
- Au 31 décembre 2024, la société Sotipapier a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 47.841 DT HT.
- La rémunération de Monsieur Philippe Lacoste, en sa qualité de Directeur Général, a été initialement fixée par décision du Conseil d'administration en date du 26 avril 2019, puis révisée par décision du Conseil du 26 avril 2023. Sa démission a été actée à compter du 1er avril 2024, conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024. En 2024, Monsieur Philippe Lacoste a perçu une rémunération s'élevant à 104.923 DT brute. Il a bénéficié également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération de Monsieur Raphaël Poulain au titre de l'exercice 2024 se détaille comme suit :
 - Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 :
- En qualité de Directeur Général Adjoint (DGA), sa rémunération brute, fixée par décision du Conseil d'administration du 30 mars 2023, s'élève à 260.820 DT.
 - À compter du 1^{er} avril 2024 :
- Suite à sa nomination au poste de Directeur Général (DG) par décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024, sa rémunération brute s'élève à 896.231 DT. Il a obtenu, au titre de 2024, une prime brute de 160.178 DT figurant au passif au 31 décembre 2024 et payée en 2025. L'octroi d'une prime a été autorisé par le conseil d'administration du 07 novembre 2024 sans en fixer le montant. Il bénéficie également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 60.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	3 594 475	1 594 475	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	23 568 247	23 568 247	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	21 964 404	21 964 404	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	49 127 126	47 127 126		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	1 000 000	Néant	Néant	1 000 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	1 000 000			1 000 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	11 896 287	11 896 287	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	11 896 287	11 896 287				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant Garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XI. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2024	31/12/2023	Charges	31/12/2024	31/12/2023	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue	108 569 514	98 900 926	ou Déstockage de production	429 773	-6 647 200			
Production stockée								
Total	108 569 514	98 900 926	Total	429 773	-6 647 200	Production de l'exercice	108 999 287	92 253 726
Production de l'exercice	108 999 287	92 253 726	Coût d'achat Mat. Premières	39 186 862	34 276 465			
			Achat d'approvisionnements consommées	33 064 156	27 740 638			
Total	108 999 287	92 253 726	Total	72 251 018	62 017 102	Marge sur coût matières	36 748 269	30 236 623
Marge sur coût matières	36 748 269	30 236 623	Autres charges	6 931 410	6 137 263			
Total	36 748 269	30 236 623	Total	6 931 410	6 137 263	Valeur ajoutée brute	29 816 858	24 099 360
Valeur ajoutée brute	29 816 858	24 099 360	Impôts, taxes et versements assimilés	524 552	424 665			
			Charges de personnel	12 140 972	9 869 080			
Total	29 816 858	24 099 360	Total	12 665 524	10 293 745	Excédent Brut d'exploitation	17 151 335	13 805 615
Excédent Brut d'exploitation	17 151 335	13 805 615	Dotation aux amortissements et aux provisions	10 187 105	7 569 877			
Autres produits Ordinaires	254 860	195 933	Charges financières	5 042 565	3 582 093			
Produits financiers	2 768 604	569 452	Autres Pertes Ordinaires	39 325	132 673			
			Impôts sur le résultat ordinaire	1 329 598	595 429			
Total	20 174 799	14 571 001	Total	16 598 593	11 880 073	Résultat des activités ordinaires après impôt	3 576 206	2 690 928
Résultat des activités ordinaires après impôt	3 576 206	2 690 928	Elément extraordinaire-cont. Conjoncturelle				3 576 206	2 690 928
Total	3 576 206	2 690 928	Total			Résultat net de l'exercice	3 576 206	2 690 928

Tunis, le 27 mai 2025

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER S.A. » (« Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68.889.298 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.576.206 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiqués dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2024, les stocks figurent au bilan pour une valeur brute de 36.297.438 DT provisionnés à hauteur de 1.778.377 DT. Compte tenu de leur valeur significative dans l'actif, de leur nature ainsi que du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme un point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinents ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre et de sa conformité aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2024 et au début de 2025 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks
- La revue du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les stocks.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note V.5 des états financiers qui décrit la situation du client NPI. Compte tenu de l'évolution récente de ce dossier, la société estime que le recouvrement du solde non provisionné n'est pas compromis.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que

nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

Tunis, le 27 mai 2025

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues en 2024 et visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales :

- En mai 2024, votre société a contracté auprès d'Attijari Bank, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des participations EGOGAD s'élevant à 3.080.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 2% l'an et remboursable sur une période de 5 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 197.272 DT.

- En mai 2024, votre société a contracté auprès de l'UBCI, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.800.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 163.115 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 3.300.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 194.640 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la BIAT, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 5.620.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 334.451 DT.
- Les opérations de financement de stock autorisées par le Conseil d'Administration du 19 mars 2024 sont détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2024
BT	1 800 000	9 000 000	9 000 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	10 500 000	10 500 000	2 100 000
Total	7 000 000	31 900 000	31 900 000	7 000 000

Il est à souligner que ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration sans faire l'objet au préalable d'un rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article 29 de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, votre conseil d'administration n'a pas autorisé les opérations suivantes :

- Opérations de financement en dinars détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2024
BT	11 046 000	19 915 000	25 901 000	5 060 000
UBCI	3 520 000	11 041 000	6 830 000	7 731 000
BIAT	2 360 000	7 290 000	3 540 000	6 110 000
Total	16 926 000	38 246 000	36 271 000	18 901 000

- Au 31 décembre 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « SFTC » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 177.860 DT HT.
- Au 31 décembre 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 47.841 DT HT.

2. Conventions et opérations réalisées en 2024 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

- Votre société a contracté, en 2023, auprès de l'UBCI un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 1.850.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 152.005 DT.
- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2ème semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 168.818 DT.
- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 38.169 DT.
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 190.490 DT.
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 5.430.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 2 ans de franchise. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2016. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 44.189 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la UBCI un crédit à moyen terme s'élevant à 2.250.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 162.239 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 144.469 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 130.650 DT.

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 84.426 DT (HTVA), totalement encaissé en 2024.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2024, d'une rémunération annuelle brute de 14.013 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2024.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT(HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2024.
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève, au 31 décembre 2024, à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2024 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 20.116 DT (HTVA).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.
- Par ailleurs, des opérations d'achats de vieux papier nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère SOTIPAPIER et ses filiales détaillées comme suit :
 - ✓ ECOGAD pour un montant de 7.248903 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 161.063 DT au 31 décembre 2024.
 - ✓ SFTC pour un montant de 725.544 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 78.045 DT au 31 décembre 2024.
 - ✓ TUCOLLECT pour un montant de 1.036.535 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 144.612 DT au 31 décembre 2024.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- La rémunération de Monsieur Philippe Lacoste, en sa qualité de Directeur Général, a été initialement fixée par décision du Conseil d'administration en date du 26 avril 2019, puis révisée par décision du Conseil du 26 avril 2023. Sa démission a été actée à compter du 1^{er} avril 2024, conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 mars

2024. En 2024, Monsieur Philippe Lacoste a perçu, en sa qualité de directeur général, une rémunération brute s'élevant à 104.923 DT. Il a bénéficié également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

- La rémunération de Monsieur Raphaël Poulain, au titre de l'exercice 2024, se détaille comme suit :

➤ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 :

En qualité de Directeur Général Adjoint (DGA), sa rémunération brute, fixée par décision du Conseil d'administration du 30 mars 2023, s'élève à 260.820 DT.

➤ À compter du 1^{er} avril 2024 :

Suite à sa nomination au poste de Directeur Général (DG) par décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024, sa rémunération brute s'élève à 896.231 DT. Il a obtenu, au titre de 2024, une prime brute de 160.178 DT figurant au passif au 31 décembre 2024 et payée en 2025. Il est à signaler que le principe d'octroi d'une prime a été autorisé par le conseil d'administration du 07 novembre 2024 sans en fixer le montant. Il bénéficie également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 60.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN